



RAPPORT

DE LA REUNION A COMPOSITION NON LIMITEE DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI SUR LES MUSULMANS EN EUROPE

**Tenue en marge de la 48^{ème} Session du Conseil des Ministres des
Affaires étrangères**

**Islamabad, République Islamique du Pakistan
22 et 23 mars 2022**

RAPPORT

DE LA REUNION A COMPOSITION NON LIMITEE DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI SUR LES MUSULMANS EN EUROPE

Islamabad, République Islamique du Pakistan

22 Mars 2022

1. Le Groupe de contact de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur les musulmans en Europe, présidé par le Secrétaire général de l'OCI, s'est réuni, le 22 mars 2022, à Islamabad, République islamique du Pakistan, en marge de la 48^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE).
2. Dans son allocution, S.E. le Secrétaire Général, M. Hissein Brahim Taha a fait part des préoccupations de l'OCI face à la montée du sentiment antimusulman dans certains pays européens et appelé à un surcroît d'efforts pour engager un dialogue constructif propre à promouvoir l'harmonie interculturelle et la compréhension, la tolérance et le respect mutuels.
3. Des déclarations ont été faites par les membres du Groupe de Contact de l'OCI sur les Musulmans en Europe sur les défis auxquels se trouvent confrontés les musulmans en Europe et sur la nécessité d'entreprendre des actions concrètes à l'effet de les relever.
4. La réunion a souligné qu'en raison de la situation sanitaire mondiale due à la pandémie de la COVID-19, le Groupe de contact de l'OCI n'a pas été en mesure de convoquer ses réunions au cours des deux dernières années.
5. Elle a, d'autre part, passé en revue la situation des musulmans en Europe depuis la dernière réunion du Groupe de contact, qui s'est tenue le 23 septembre 2019, à New York, et réitéré le soutien indéfectible aux communautés musulmanes, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays concernés, et la non-ingérence dans leurs affaires internes.
6. La réunion a, en outre, fait référence aux principes et objectifs consacrés dans la Charte de l'OCI, à l'effet de sauvegarder les droits, la dignité et l'identité religieuse et culturelle des communautés et minorités musulmanes dans les États non membres, ainsi que dans la Charte des Nations unies et dans d'autres documents internationaux, y compris la Déclaration universelle des droits de l'Homme.
7. La réunion a demandé à l'OCI et à ses États membres de continuer à manifester leur intérêt par rapport à la situation des musulmans en Europe.

8. Elle a, par ailleurs, exhorté tous les Etats membres à respecter la liberté de culte de l'ensemble des musulmans et à ne pas restreindre leurs libertés et leurs droits humains fondamentaux, en évitant notamment de les priver d'exercer leurs droits civils et culturels.
9. Les participants se sont déclarés profondément préoccupés par la montée du sentiment antimusulman, de l'islamophobie, du discours haineux et de l'extrême droite, ainsi que par la multiplication des incidents violents à l'encontre des musulmans dans certains pays européens, motivés par le discours de haine et la discrimination omniprésente ; et ont fermement rejeté la rhétorique politique de division, d'intolérance et d'exclusion de la droite radicale.
10. La réunion a invité le Haut-Commissaire des Nations unies aux Droits de l'Homme et le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe à mettre en place un observatoire chargé de surveiller les actes de haine religieuse, d'hostilité et de violence contre les musulmans et d'en faire rapport régulièrement aux organes politiques compétents.
11. La Réunion a fermement rejeté toutes les présomptions de culpabilité ou les attributions de crimes potentiels, d'extrémisme et de terrorisme aux musulmans ordinaires, qui adhèrent sincèrement aux principes fondamentaux et aux enseignements de l'Islam, les expriment et les suivent, et respectent les lois des pays dans lesquels ils vivent.
12. La réunion a réitéré la position de principe de l'OCI visant à condamner vigoureusement tous actes de terrorisme et d'extrémisme violent sous ses diverses formes et manifestations.
13. La réunion a demandé à tous les pays de mettre pleinement en œuvre le cadre juridique et administratif national existant et/ou d'adapter au besoin la nouvelle législation en conformité avec les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, et des normes et standards universels. Elle leur a également demandé de prendre des mesures sérieuses et efficaces à l'effet de promouvoir le dialogue interconfessionnel, la tolérance, le respect et l'entente mutuels, tout particulièrement, à travers l'éducation, les médias et la société civile, afin de prémunir tous les individus et toutes les communautés contre la haine et la violence fondés sur la religion et la foi ; et d'assurer la protection des lieux de culte.
14. La réunion a réitéré son appel au Président du Sommet islamique, au Président du Conseil des Ministres des Affaires étrangères et au Secrétaire Général pour maintenir un dialogue constructif avec les Nations unies, l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et les gouvernements des pays qui accueillent des communautés et des minorités musulmanes, et partant, trouver les voies et moyens de contribuer à l'harmonie interculturelle et au renforcement de la compréhension, du respect et de la tolérance mutuels, conformément au Communiqué final de la Réunion d'urgence à composition non limitée du Comité exécutif de l'OCI, tenue au niveau des Ministres des Affaires étrangères, à Istanbul, République de Turquie, le 22 mars 2019.

15. La réunion a félicité le Secrétaire général d'avoir engagé un dialogue constructif avec l'Union Européenne et d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec des dirigeants politiques et des représentants de la société civile pour sensibiliser davantage aux dangers de l'islamophobie, à la rhétorique antimusulmane, à la haine et à l'intolérance.
16. La réunion a demandé au Secrétaire Général de poursuivre ses engagements auprès d'acteurs, d'organisations et d'institutions internationaux afin d'approfondir la prise de conscience universelle quant à l'étendue du mal causé par l'islamophobie, la haine et l'intolérance envers les musulmans, et de prévenir et contrer efficacement ce phénomène.
17. La réunion a exhorté tous les États membres et institutions financières de l'OCI, dont en particulier le Groupe de la BID, ainsi que les autres institutions de l'Organisation, à fournir l'assistance nécessaire au développement de programmes destinés aux musulmans en Europe et, tout particulièrement, aux jeunes et aux femmes, en coordination avec les pays concernés.
18. La réunion a invité le Secrétariat général et les bureaux de l'OCI à Bruxelles et à Genève à instaurer le dialogue avec les musulmans d'Europe et a exhorté toutes les parties à intensifier leurs efforts à cette fin.
19. La réunion a, également, invité le Secrétariat général et les missions d'observation de l'OCI à Bruxelles et à Genève à continuer de documenter de manière exhaustive les incidents islamophobes afin de mieux appréhender les tendances et de proposer des stratégies efficaces et des actions concrètes pour y remédier.
20. La réunion a invité les États membres, dans le cadre de leur coopération bilatérale avec les pays européens, à relever les défis auxquels sont confrontés les musulmans en Europe et à contribuer aux efforts visant à les remporter.
21. La réunion a lancé un appel en faveur de la convocation régulière du Groupe de contact et souligné l'impératif d'envisager la possibilité de tenir ses réunions à Bruxelles et à Genève.
22. La réunion a appelé les institutions, telles que l'ICESCO et l'IRCICA à prendre les mesures appropriées pour identifier, préserver et protéger le patrimoine culturel islamique des musulmans en Europe.
23. La réunion a appelé les dirigeants des communautés musulmanes en Europe à intensifier leurs efforts pour collaborer avec toutes parties prenantes concernées, y compris les jeunes et les femmes musulmans, et promouvoir la coexistence pacifique, la tolérance et l'ouverture, l'harmonie et le respect et la compréhension mutuels.
